



COMMUNE D'ESCAUTPONT
Département du Nord
Arrondissement de
Valenciennes
Canton d'Anzin

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 059-215902073-20250213-11_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08/02/2025

Date de convocation : 08.02.2025 Date de publication : 08.02.2025	L'an deux mille vingt-cinq ; le huit février Les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Effectif du Conseil Municipal : 25 Quorum : 13 Présents : 16 Absents excusés : 7 Ont donné pouvoir : 7 Absents : 2 Ont pris part au vote : 23 Exprimés : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Secrétaire de séance : Michel RENARD	PRÉSENTS M. Raphaël KRUSZYNSKI ; M. Jean-Luc FRERE ; Mme Eveline LEGRAND ; M. Michel RENARD ; Mme Catherine ROLY ; M. Patrick LATOUCHE ; Mme Christine PLUMECOCQ M. Benjamin LECLERCQ ; Mme Joëlle LEGRAND ; M. Jean-Claude LIETARD ; M. Jean-Luc BULENS ; M. Didier MARMIGNON ; Mme Corinne WISNIEWSKI ; M. Daniel HERLAUD ; Mme Monique PASSET ; Mme Virginie BERNUS. ABSENTS EXCUSÉS Mme Sylviane DEBOSZ ; Mme Patricia DURIEUX ; Mme Sandrine PONCHANT ; Mme Corinne RIBEAUCOUP ; M. Romuald CHANTREL ; Mme Tiffanie SURIA, M. Cédric LATOUCHE. ONT DONNÉ POUVOIR : Mme Sylviane DEBOSZ donne pouvoir à Mme Monique PASSET ; Mme Patricia DURIEUX donne pouvoir à Mme Eveline LEGRAND ; Mme Corinne RIBEAUCOUP donne pouvoir à Mme Catherine ROLY ; Mme Sandrine PONCHANT donne pouvoir à Mr Daniel HERLAUD ; M. Romuald CHANTREL donne pouvoir à M. Raphaël KRUSZYNSKI ; Mme Tiffanie SURIA donne pouvoir à M. Jean-Luc FRERE. M. Cédric LATOUCHE donne pouvoir à M. Patrick LATOUCHE. ABSENTS : M. Benamar TOUATI, Mme Aline LANGA.

DELIBERATION N°11-2025-DF-RK

Objet : Vote des subventions de fonctionnement allouées aux associations – Année 2025

Monsieur Michel RENARD rappelle que chaque année, à l'occasion du vote du Budget Primitif de la Commune, il est procédé au vote des subventions de fonctionnement allouées à chaque association.

Le dossier de demande de subvention a été transmis aux associations d'Escautpont le 22 novembre 2024, avec une date limite de réponse fixée au 28 décembre 2024.

Monsieur Michel RENARD informe que la Commission « Affaire communales liées aux fêtes, la vie Associative et l'attractivité de la Commune » s'est réunie le samedi 18 janvier 2025 afin d'examiner et de valider les demandes de subventions.

Celle-ci propose d'allouer aux associations les montants de subvention de fonctionnements suivants :

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION 2025
RESTO DU CŒUR	600,00 €
STAR	800,00 €
UNION COLOMBOPHILE	500,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE	1 010,00 €
UPGCS	400,00 €
APE MATERNELLE BRUNEAUT	500,00 €
ECHOSPONT	800,00 €
LES ENFANTS DE L'IMMIGRATION POLONAISE	1 500,00 €
FANFARE ESCAUTPONTOISE	800,00 €
ENTRAIDE ET SOLIDARITE	500,00 €
AFCE	6 680,00 €
FSE COLLEGE	300,00 €
KARATE BOXING CLUB ESCAUTPONT	2 730,00 €
LES ALEXIANES	2 000,00 €
LOISIRS ET JOIES	500,00 €
ADAGES	980,00 €
AGHHE	500,00 €
LAEC (APE CENTRE)	500,00 €
APE COLLEGE	500,00 €
APE ECOLE ELEMENTAIRE BRUNEAUT	500,00 €
BADMINTON ESCAUTPONT CLUB	1 260,00 €
CHASSEURS ESCAUTPONTOIS	500,00 €
CHEN	600,00 €
CLUB DE LUTTE	2 850,00 €
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE BRUNEAUT	800,00 €
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE CENTRE	800,00 €
COOPERATIVE ELEMENTAIRE BRUNEAUT	1 100,00 €
COOPERATIVE ELEMENTAIRE CENTRE	1 100,00 €

Il est proposé à l'Assemblée délibérante :

- De **DECIDER** d'allouer à chacune des associations précitées le montant de la subvention de fonctionnement 2025 tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus.
- De **DIRE** que la dépense sera réglée à l'aide des crédits ouverts au budget primitif 2025, compte 65748.

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité**Pour : 23 voix - Contre : 0 - Abstention : 0**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Mr le Maire,

Raphaël KRUSZYNSKI

